

**Assemblée générale**

Distr. générale
7 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 164 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission des Nations Unies
en République centrafricaine et au Tchad****Projet de budget de la Mission des Nations Unies
en République centrafricaine et au Tchad pour
l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008
et rapport sur les dépenses pour la période
du 1^{er} mars au 30 juin 2007****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Montant proposé par le Secrétaire général pour l'exercice 2007/08 ^a	197 444 000
Recommandation du Comité consultatif ^b	182 444 000

^a Y compris le montant de 46 942 300 dollars autorisé par le Comité consultatif le 7 mars 2007 en application de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale.

^b Montant estimatif. Sera ajusté en fonction des informations actualisées qui seront communiquées à l'Assemblée générale.



I. Introduction

1. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dont détail ci-après, se traduiraient par une réduction de 15 millions de dollars du montant total du projet de budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/62/544). Le Comité consultatif présente également un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et la possibilité de réaliser d'autres économies.

2. Les documents utilisés par le Comité consultatif pour l'examen de la question du financement de la MINURCAT sont énumérés à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur les dépenses pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2007

3. Dans une déclaration du Président du Conseil de sécurité datée du 16 janvier 2007 (S/PRST/2007/2), le Conseil a prié le Secrétaire général de déployer dès que possible une mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine en vue d'accélérer les préparatifs d'une décision rapide sur le possible déploiement d'une présence multidimensionnelle des Nations Unies. En réponse à une lettre du Contrôleur datée du 26 février 2007, le Comité consultatif, en application de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, a autorisé des engagements de dépenses d'un montant brut n'excédant pas 46 942 300 dollars (montant net : 46 360 300 dollars) pour couvrir les frais les plus urgents de la mission préparatoire des Nations Unies au Tchad et en République centrafricaine.

4. Comme il est indiqué au paragraphe 125 du projet de budget, le déploiement de la mission préparatoire était subordonné aux consultations avec les Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine et la mission n'a pu utiliser intégralement l'autorisation d'engagement de dépenses. En conséquence, dans une lettre datée du 27 juin 2007, le Contrôleur a informé le Comité consultatif que les prévisions de dépenses représentaient un montant brut de 934 200 dollars (montant net : 930 400 dollars) et a demandé au Comité l'autorisation d'utiliser pendant l'exercice 2007/08 le solde du montant autorisé des engagements de dépenses afin de poursuivre les préparatifs d'une décision rapide du Conseil de sécurité sur le possible déploiement d'une présence multidimensionnelle des Nations Unies. Le Comité a accédé à cette demande. Par sa résolution 1778 (2007) du 25 septembre, le Conseil a autorisé la création de la MINURCAT. Dans une lettre datée du 9 novembre 2007, le Contrôleur a informé le Comité consultatif qu'à la date de clôture des comptes des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2006/07, les dépenses encourues pour la mission préparatoire en application de l'autorisation d'engagement de dépenses représentaient un montant brut de 1 114 100 dollars (montant net : 1 104 000 dollars), ce qui laissait un solde d'un montant brut de 45 828 200 dollars (montant net : 45 256 300 dollars), qui serait utilisé pendant l'exercice 2007/08 (voir A/62/544, sect. V). Ce solde est pris en compte dans le projet de budget de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008.

5. Des informations actualisées sur les dépenses en cours et prévues ont été communiquées au Comité consultatif, à sa demande (voir annexe I). Au 26 novembre, le montant brut des dépenses s'élevait à 3 429 200 dollars (montant net : 3 396 500 dollars).

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

A. Mandat et résultats attendus

6. Par sa résolution 1778 (2007), le Conseil de sécurité a approuvé la mise en place de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCAT), pour aider à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, et a décidé que la Mission comprendrait une composante civile appropriée, comprenant un maximum de 300 policiers, ainsi qu'une composante initiale constituée de 50 officiers de liaison au maximum. Les principales étapes ayant mené à la mise en place de la Mission et les arrangements financiers sont résumés au paragraphe 3 du projet de budget présenté par le Secrétaire général (A/62/544). Le mandat de la Mission est résumé au paragraphe 4 de ce rapport.

7. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1778 (2007), a en outre autorisé l'Union européenne à déployer une opération destinée à contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées, à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations, ainsi qu'à contribuer à la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations Unies et à assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

8. Comme il est indiqué au paragraphe 20 du projet de budget, la Mission mettra en œuvre son mandat de manière coordonnée en coopérant avec l'équipe de pays des Nations Unies, qui a été active au Tchad et en République centrafricaine pendant de longues périodes. Le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies pour le Tchad fera partie de la direction de la Mission. Le Comité, ayant demandé des précisions, a été informé que l'équipe de pays comprenait des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'Organisation mondiale de la santé, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), du Programme des Nations Unies pour le développement, du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial. Le nombre total de fonctionnaires de ces organisations en poste au Tchad était de 1 012 (256 pour le personnel international et 756 agents locaux). Le Comité a en outre été informé que plusieurs membres de l'équipe de pays avaient été en poste au Tchad pendant des décennies, mais que l'action humanitaire dans l'est du Tchad avait commencé vers

la fin de 2003 comme suite à l'afflux de réfugiés en provenance de la région du Darfour, au Soudan.

9. Le Comité consultatif encourage la Mission à tirer profit de la présence d'autres entités des Nations Unies dans la région et compte que le projet de budget pour l'exercice 2008/09 décrira clairement la nature et la portée de cette collaboration.

10. Le Comité consultatif note en outre qu'aux termes de son mandat, la Mission doit maintenir des contacts étroits avec le Gouvernement soudanais, l'Union africaine, la Mission de l'Union africaine au Soudan, l'opération hybride UA/ONU au Darfour (MANUAD), le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République sud-africaine, la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et la Communauté des États sahélo-sahariens, pour échanger leurs informations concernant les menaces pesant sur les activités humanitaires dans la région [résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité, par. 2, al. d)].

11. Étant donné la création récente de la MINURCAT, le Secrétaire général présente dans le projet de budget pour l'exercice 2007/08 une esquisse des ressources nécessaires établie composante par composante (A/62/544, par. 6). Les tableaux axés sur les résultats, y compris les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits associés, seront présentés de façon plus détaillée dans le projet de budget de la Mission pour l'exercice 2008/09 qui sera présenté à l'Assemblée générale.

B. Structure

12. Le Comité consultatif note dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2007/488, sect. IV.D), que la MINURCAT sera une opération multidimensionnelle, composée de plusieurs éléments, notamment : a) un élément spécial tchadien de maintien de l'ordre, la Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH); b) des éléments fournis par l'ONU, comprenant des policiers, des fonctionnaires spécialisés et du personnel d'appui; et c) une force militaire, composée de troupes de l'Union européenne. Un chef de mission nommé par l'ONU assurera la coordination d'ensemble, exercera les fonctions de représentant spécial du Secrétaire général pour le Tchad et sera également chargé de coordonner le mandat de maintien de la paix dans le nord-est de la République centrafricaine.

13. Comme il est indiqué au paragraphe 11 du projet de budget et à la section IV.D du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, le siège de la Mission et la base logistique arrière seront établis à N'Djamena, où résideront également le Représentant spécial du Secrétaire général et un groupe restreint de personnel essentiel. Le personnel de la Mission sera, dans sa majorité, basé dans l'est du Tchad. Un poste de commandement avancé sera établi à Abéché; il abritera également la base logistique avancée et un centre de police. Des bureaux de terrain seront établis à Farchana, Goz Beida et Iriba. Des centres de police seront établis dans ces trois villes, ainsi qu'à Guereda et Bahia. En outre, la Mission établira des postes de police dans chacun des 12 camps de réfugiés administrés par le HCR. Comme le note le Secrétaire général au paragraphe 50 de son rapport au Conseil, l'opération de l'Union européenne aura son quartier général, ou au moins un bureau de coordination et de liaison, à N'Djamena; ses opérations militaires seront contrôlées à partir d'un poste de commandement avancé à Abéché, qui opérera dans

les locaux du poste de commandement avancé de l'ONU, afin d'assurer une coordination totale et une intégration maximale des opérations.

14. En République centrafricaine, la Mission disposera d'un bureau de liaison à Bangui et d'un bureau de terrain à Birao. Des antennes sont prévues à Douala (Cameroun) et Benghazi (Jamahiriya arabe libyenne) pour le contrôle des mouvements et les achats (voir A/62/544, par. 11).

C. Ressources nécessaires

15. Le projet de budget de la MINURCAT pour l'exercice 2007/08 représente au total un montant brut de 197 444 000 dollars (montant net : 194 880 200 dollars). Le Comité consultatif note que la majeure partie des ressources demandées (163 876 200 dollars, soit 83 %) correspond aux dépenses opérationnelles à prévoir pour la mise en place de la Mission.

16. Le Comité consultatif note que le projet de budget comprend, en application de la résolution 61/276 (sect. II, par. 2) de l'Assemblée générale, une description des hypothèses retenues aux fins de son établissement (A/62/544, par. 7 à 20). Comme il est indiqué dans le projet de budget, la Mission devra faire face à des problèmes considérables liés à son déploiement dans de multiples points reculés d'une vaste zone aride, dans des pays sans littoral dont les équipements sont en mauvais état, en particulier le réseau routier. De plus, les difficultés concernant l'approvisionnement en eau, l'insécurité et les problèmes que posent la recherche et le recrutement de personnel qualifié sur le plan local ont été pris en compte dans les prévisions budgétaires. Comme il est indiqué au paragraphe 9 du projet de budget, vu les conditions de sécurité et l'absence d'infrastructures au Tchad, la construction des bases des Nations Unies devra répondre aux normes minimales de sécurité opérationnelle; ces bases, où sera également implantée l'opération de l'Union européenne, abriteront des bureaux et des logements destinés à l'ensemble du personnel des Nations Unies. De plus, des dépenses importantes sont à prévoir pour assurer le ravitaillement et l'approvisionnement par voie aérienne. Les hypothèses retenues tiennent compte également du déploiement intégral de l'opération de l'Union européenne en application du paragraphe 6 de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité, avec sa capacité logistique, ainsi que du versement de contributions volontaires pour appuyer la PTPH. Le Comité consultatif a été informé à cet égard que l'opération de l'Union européenne devrait en principe être pleinement opérationnelle d'ici à la fin du mois de mai 2008.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé*	Calendrier de déploiement (2007/08)				Abattement pour délais de déploiement (pourcentage)
		Août	Déc.	Mars	Juin	
Observateurs militaires	50	5	20	46	50	10
Police des Nations Unies	300	–	86	238	300	20
Total	350	5	106	284	350	

* Conformément à la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité.

17. Le montant estimatif prévu au titre des militaires et du personnel de police (7 203 700 dollars) tient compte du calendrier de déploiement indiqué dans le tableau ci-dessus et dans l'annexe II ci-après, après application d'un abattement pour délais de déploiement de 10 % pour les observateurs militaires et de 20 % pour les membres de la police des Nations Unies. En attendant que le montant de l'indemnité de subsistance (missions) pour le Tchad soit établi, les montants inscrits au budget ont été calculés sur la base de taux provisoires pour N'Djamena (271 dollars pour les 30 premiers jours et 144 dollars pour les jours suivants) et pour l'est du Tchad (136 dollars pour les 30 premiers jours et 72 dollars pour les jours suivants, l'hébergement étant fourni). Les montants prévus au titre de l'indemnité de subsistance (missions) en République centrafricaine ont été calculés au taux de 130 dollars pour les 30 premiers jours et de 112 dollars pour les jours suivants.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif proposé ^a	Calendrier de déploiement (2007/08)				Écart entre l'effectif proposé et l'effectif qu'il est prévu de déployer		Abattement pour délais de recrutement et de déploiement (pourcentage)
		Sept.	Déc.	Mars	Juin	Nombre	Pourcentage	
Personnel recruté sur le plan international ^b	530	10	83	224	438	92	17	20
Personnel recruté sur le plan national ^c	588	–	82	229	458	130	22	20
Volontaires des Nations Unies	144	–	20	86	144	–	–	20

^a Effectif proposé le plus élevé. Non compris 16 postes (15 fonctionnaires internationaux et 1 agent recruté sur le plan national) financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour l'équipe Déontologie et discipline et l'« équipe tigres ».

^b Dont 1 poste de Conseiller principal pour les questions de sécurité (P-5), financé dans le cadre des arrangements relatifs à la participation aux coûts de l'équipe de pays des Nations Unies.

^c Dont 12 administrateurs recrutés sur le plan national et 576 agents locaux.

18. L'effectif total proposé pour la composante civile de la MINURCAT est de 1 262 postes, comme indiqué dans le tableau ci-dessus. Les dépenses relatives au personnel civil inscrites au budget pour la période du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (26 364 100 dollars) tiennent compte du calendrier de déploiement, qui prévoit un effectif civil de 1 040 postes au 30 juin 2008 (voir aussi le calendrier de déploiement mensuel, annexe III), ainsi qu'un facteur d'abattement pour délais de recrutement et de déploiement de 20 % pour toutes les catégories de personnel.

19. À cet égard, le Comité consultatif note qu'une équipe spécialement chargée des recrutements et des affectations (l'« équipe tigres ») a été créée afin de pourvoir les postes au plus vite (A/62/544, par. 19 et 72). Le Comité a été informé, en réponse à sa demande, qu'une partie de l'équipe était déjà en place dans la zone de la Mission et avait commencé à recruter du personnel. Comme il est indiqué au paragraphe 19 du projet de budget, l'« équipe tigre » a mis au point une stratégie de recrutement visant à pourvoir en priorité les postes essentiels et prévoyant de solliciter des groupes particuliers de candidats, notamment des candidats originaires de la région, des candidats parlant français et arabe, ainsi que des candidates. En

outre, elle a constitué un groupe spécial chargé du recrutement sur le plan national. Comme indiqué au paragraphe 72 du projet de budget, l'équipe assumerait une partie des tâches d'administration des nouvelles recrues en attendant qu'une section des ressources humaines pleinement opérationnelle puisse prendre le relais. **Le Comité se félicite de l'attitude prévoyante de la Mission en ce qui concerne les recrutements. À cet égard, le Comité estime que, pour que la Mission soit en mesure de démarrer effectivement ses opérations dans les délais les plus brefs possible, il est particulièrement important d'établir une liste de postes essentiels à pourvoir en priorité. Le Comité compte que les enseignements tirés de cette démarche seront présentés dans le contexte du projet de budget pour 2008/09.**

20. Le Comité consultatif note que l'effectif proposé pour la MINURCAT comprend seulement 12 postes d'administrateur recruté sur le plan national. Le Comité a été informé, en réponse à sa demande, que les résultats d'une évaluation technique du marché du travail local montraient qu'il y avait très peu de personnel qualifié capable d'exercer des fonctions de cadre au Tchad. Compte tenu de ce constat, et ayant à l'esprit que toutes les opérations de paix des Nations Unies enregistrent des taux de vacance élevés s'agissant des postes d'administrateur recruté sur le plan national, le nombre de postes proposé dans cette catégorie correspond à la capacité de la Mission de pourvoir ces postes lors de la phase de démarrage. Le Comité a par ailleurs été informé que le nombre de postes d'administrateur recruté sur le plan national serait revu, dans les prochains projets de budget, à la lumière de l'expérience acquise.

21. Le Comité consultatif note que, dans le projet de budget, les postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les postes établis sont traités de la même manière, à savoir qu'un abattement de 15 % pour délais de déploiement a été appliqué au personnel temporaire aux fins de l'établissement du budget. Or, comme leur mécanisme de financement l'implique, ces postes sont, par nature, temporaires, et les coûts y afférents doivent donc être imputés sur les dépenses de fonctionnement. **De l'avis du Comité, l'application d'un abattement pour délais de déploiement ne se justifie pas pour ce type de poste. Comme il l'a fait observer dans le passé (voir A/62/540, par. 33), le Comité considère que les crédits correspondants auraient plutôt dû être demandés sur la base des besoins effectifs, calculés en fonction du nombre de personne-mois à prévoir pour les tâches à accomplir. Le Comité reviendra sur cette question dans le contexte de son rapport sur les questions transversales liées aux opérations de maintien de la paix pour la période 2008/09.**

Observations et recommandations concernant les postes

22. Le Comité consultatif fait observer qu'un certain nombre de facteurs pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Mission de déployer du personnel conformément au calendrier indiqué ci-dessus (voir aussi annexe III), en particulier les possibilités de trouver et de recruter sur le plan national du personnel qualifié, et le rythme de déploiement de l'opération de l'Union européenne. Compte tenu de ces facteurs d'incertitude, le Comité est d'avis qu'un abattement pour recrutement et déploiement différé de 20 % pour toutes les catégories de personnel est une hypothèse optimiste (voir par. 42 ci-après).

23. De l'avis du Comité consultatif, il faudrait continuer d'examiner la structure de la Mission et l'affectation définitive des postes ainsi que leur classe

à mesure que la Mission est déployée. En conséquence, le Comité formule, dans les paragraphes qui suivent, un certain nombre d'observations et de recommandations sur les postes demandés, mais s'abstient d'examiner les effectifs proposés poste par poste. Le Comité compte que le budget de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 sera établi à la lumière de l'expérience acquise, et que tous les postes proposés seront passés en revue sur la base du volume de travail effectif et justifiés, conformément aux recommandations énoncées ci-après. Lors de l'examen de la structure de la Mission, il faudra veiller à équilibrer la dotation en effectifs du siège de la Mission à N'Djamena, du poste de commandement avancé à Abéché et des bureaux de terrain, le siège de la Mission étant composé du Représentant spécial et d'une équipe restreinte de personnel essentiel, tandis que la majorité du personnel de la Mission sera déployée dans l'est du Tchad (voir S/2007/488, par. 39 et 40).

Direction exécutive et administration

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Nombre de postes proposé</i>	<i>Classe/Catégorie</i>
Siège de la Mission (N'Djamena)	33	1 SGA, 1 D-1, 4 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 1 P-2, 5 agents du Service mobile, 7 agents locaux, 2 administrateurs recrutés sur le plan national
Poste de commandement avancé (Abéché)	39	1 SSG, 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 8 P-3, 1 P-2, 8 agents du Service mobile, 12 agents locaux
Bureaux de terrain	18	3 P-4, 10 P-3, 1 agent du Service mobile, 1 agent local, 3 Volontaires des Nations Unies
Total	90	1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 24 P-3, 2 P-2, 14 agents du Service mobile, 20 agents locaux, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 3 Volontaires des Nations Unies

24. Les postes proposés au titre de la Direction exécutive et de l'administration se répartissent comme suit : 15 postes pour le Bureau du Représentant spécial, 7 postes pour le Bureau du Représentant spécial adjoint, 4 postes pour le Bureau des affaires juridiques, 9 postes pour le Centre d'analyse conjoint de la Mission, 5 postes pour le Centre d'opérations conjoint, 3 postes pour le Bureau des auditeurs résidents, 21 postes pour le Bureau des affaires politiques et civiles, 7 postes pour le Groupe de liaison pour l'action humanitaire et 19 postes pour la Section de l'information (A/62/544, par. 26 à 44).

25. Les fonctions du Bureau du Représentant spécial, qui est dirigé par un Secrétaire général adjoint, sont décrites aux paragraphes 27 et 28 du projet de budget. Le Comité consultatif note qu'il est proposé de nommer au Bureau du Représentant spécial un spécialiste des affaires politiques (P-3), dont le titulaire serait chargé d'assurer la liaison avec la Section des affaires politiques et civiles au poste de commandement avancé à Abéché. Or, comme il est indiqué au paragraphe

38 du projet de budget, un spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5) doit être affecté au siège de la Mission à N'Djamena pour assurer la liaison entre le siège de la Mission et le poste de commandement avancé à Abéché pour tout ce qui a trait aux affaires politiques. **De l'avis du Comité consultatif, l'affectation d'un spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5) devrait suffire pour assurer la coordination et les échanges d'informations entre les deux bureaux dans cette zone. En conséquence, le Comité recommande de ne pas approuver la création du poste P-3 de spécialiste des affaires politiques proposé au Bureau du Représentant spécial.**

26. Un poste de spécialiste des meilleures pratiques (P-4) et deux postes de spécialiste de la planification (1 P-4 et 1 P-3) sont demandés pour le Bureau du Directeur de cabinet pour aider à faire le point des enseignements tirés de l'application du plan stratégique de la Mission, à établir les rapports et à faire connaître les pratiques optimales, ainsi qu'à établir le plan stratégique de la Mission et à en suivre l'application. Ayant demandé des précisions sur les fonctions exercées par les spécialistes des meilleures pratiques en poste sur le terrain, le Comité consultatif a été informé que ces spécialistes sont chargés : a) de recenser les méthodes appliquées par la Mission pour régler les problèmes rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de la Mission et de l'appui à celle-ci, et d'en rendre compte au personnel de direction en vue d'améliorer constamment le fonctionnement de la Mission; b) d'échanger les enseignements tirés de l'expérience avec d'autres missions et avec le Siège, afin de faire en sorte que les outils mis au point pour le personnel des missions de maintien de la paix tiennent compte de l'expérience acquise; c) de fournir à leur propre mission des conseils et des documents fondés sur des résultats d'études réalisées par le Siège et par des partenaires dans le domaine du maintien de la paix sur les meilleures façons dont le personnel peut s'acquitter de ses tâches.

27. Le Comité consultatif a été informé que la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix du Département des opérations de maintien de la paix du Siège donnait des directives au réseau de spécialistes des meilleures pratiques en poste sur le terrain, gisait des systèmes de partage des connaissances et veillait à ce que les orientations formulées à l'intention du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions tiennent compte des enseignements tirés de l'expérience sur le terrain. Il a également été précisé au Comité que la Mission des Nations Unies au Soudan, le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi, la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban étaient chacun dotés d'un spécialiste des meilleures pratiques. Outre le poste demandé pour la MINURCAT, des postes de spécialiste des meilleures pratiques seraient également demandés pour l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (un poste chacune) dans le contexte des projets de budget pour 2008/09. **De l'avis du Comité, les fonctions décrites au paragraphe 26 ci-dessus pourraient et devraient, tout au moins pendant la phase de démarrage, être assumées par la direction de la Mission en suivant les directives de la Section des meilleures pratiques de maintien de la paix. Le Comité recommande par conséquent de ne pas approuver la création du poste**

P-4 de spécialiste des meilleures pratiques et le poste P-3 de spécialiste de la planification proposés dans le projet de budget. Le Comité reviendra sur cette question dans le contexte de son rapport sur les questions transversales liées aux opérations de maintien de la paix pour 2008/09.

Composante 1 : sécurité et protection des civils

<i>Site</i>	<i>Postes demandés</i>	<i>Classe/Catégorie</i>
Siège de la Mission (N'Djamena)	25	1 D-2, 2 P-5, 2 postes d'agent du Service mobile, 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
Poste de commandement avancé (Abéché)	32	1 D-1, 2 P-4, 1 poste d'agent du Service mobile, 28 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
Bureaux de terrain	84	1 -4, 83 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national
Total	141	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 3 postes d'agent du Service mobile, 131 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national

28. La composante 1 (sécurité et protection des civils) regroupe les effectifs demandés au titre du Bureau du chef des services militaires de liaison (4 postes) et du Bureau du chef de la police (137 postes) (A/62/544, par. 45 à 54). Dans le cadre de cette composante, la Mission déploiera des officiers de liaison et des policiers à son siège, au poste de commandement avancé, dans les centres de police qui seront ouverts à Abéché, Bahia, Farchana, Goz Beida, Guereda et Iriba, dans 12 camps de réfugiés administrés par le HCR dans l'est du Tchad, ainsi qu'au bureau de liaison de Bangui et au bureau de terrain de Birao (République centrafricaine). La Mission agira en liaison étroite avec l'opération de l'Union européenne, notamment pour ce qui concerne les aspects militaires de la gestion de la crise.

29. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le HCR et la MINURCAT examinaient actuellement les dispositifs de transfert de responsabilités s'agissant de l'appui aux policiers/gendarmes tchadiens qui ont reçu pour mission d'assurer la sécurité et de faire respecter l'état de droit dans les 12 camps de réfugiés. À cet égard, il a été indiqué au Comité qu'un accord de principe avait été conclu, selon lequel le HCR continuerait à verser des indemnités aux gendarmes jusqu'à ce que la PTPH soit déployée, la MINURCAT leur apportant un appui. En conséquence, le nombre de gendarmes appuyés par le HCR diminuera progressivement, à mesure que la PTPH et la MINURCAT se déploieront dans de nouveaux sites, jusqu'à ce que tous les gendarmes aient été remplacés.

30. En application du paragraphe 5 de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité, la Mission facilitera la mobilisation de ressources, en collaboration avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, aux fins de la fourniture à la PTPH de logements de base, de rations, de véhicules, de matériel de transmissions et de matériel essentiel pour la police, du versement d'indemnités au personnel de la

PTPH et de la création d'une école nationale de police (voir A/62/544, par. 45 et 46).

Composante 2 : droits de l'homme et état de droit

<i>Site</i>	<i>Postes demandés</i>	<i>Classe/Catégorie</i>
Siège de la Mission (N'Djamena)	13	1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national
Poste de commandement avancé (Abéché)	29	3 P-5, 4 P-4, 9 P-3, 2 P-2, 4 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 4 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 3 Volontaires des Nations Unies
Bureaux de terrain	22	10 P-3, 3 P-2, 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 6 Volontaires des Nations Unies
Total	64	4 P-5, 7 P-4, 22 P-3, 5 P-2, 1 poste d'agent du Service mobile, 7 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 9 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 9 Volontaires des Nations Unies

31. La composante 2 (Droits de l'homme et état de droit) regroupe les effectifs demandés au titre du Groupe consultatif pour l'administration judiciaire (9 postes), du Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire (7 postes), du Groupe pour l'égalité des sexes (6 postes) et de la Section des droits de l'homme (42 postes) (voir A/62/544, par. 55 à 63).

32. À cet égard, le Comité consultatif a demandé des éclaircissements en ce qui concerne la dotation en effectifs et les fonctions du Groupe pour l'égalité des sexes et de la Section des droits de l'homme, sachant que l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité prévoit que la MINURCAT doit contribuer à la surveillance ainsi qu'à la promotion et à la défense des droits de l'homme, y compris en accordant une attention particulière aux violences à caractère sexiste. Il a été informé que le Groupe pour l'égalité des sexes travaillerait en coopération avec la Section des droits de l'homme, leur tâche consistant à veiller à ce que la Mission assure efficacement la protection des femmes et des enfants, et en particulier des personnes déplacées et des réfugiés, contre les violences sexuelles et sexistes. La Section des droits de l'homme sera plus particulièrement responsable du suivi des cas de violence sexuelle et sexiste, mais les deux composantes agiront conjointement pour faire en sorte qu'une formation appropriée soit conçue et dispensée aux policiers des Nations Unies et de la PTPH, ainsi qu'à tous les membres du personnel de la Mission, et intégrée systématiquement à l'ensemble des opérations de la Mission. Le Comité a également été informé que la dotation en effectifs demandée au titre du Groupe pour l'égalité des sexes correspondait à celle d'une mission de taille moyenne, étant donné que les effectifs de la Mission étaient répartis entre son siège et son poste de commandement avancé. **Le Comité note un**

risque potentiel de doublons et demande qu'une présentation détaillée des éléments interdépendants de cette composante figure dans le projet de budget de la MINURCAT pour 2008/09.

Composante 3 : appui

<i>Site</i>	<i>Postes demandés^a</i>	<i>Classe/Catégorie</i>
Siège de la Mission (N'Djamena)	225	1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 19 P-3, 4 P-2, 74 postes d'agent du Service mobile, 88 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 30 Volontaires des Nations Unies
Poste de commandement avancé (Abéché)	458	3 P-5, 16 P-4, 40 P-3, 6 P-2, 156 postes d'agent du Service mobile, 162 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 73 Volontaires des Nations Unies
Bureaux de terrain	300	11 P-3, 2 P-2, 90 postes d'agent du Service mobile, 168 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 29 Volontaires des Nations Unies
Total	983	1 D-1, 5 P-5, 23 P-4, 70 P-3, 12 P-2, 320 postes d'agent du Service mobile, 418 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national, 132 Volontaires des Nations Unies

^a Ce nombre inclut 4 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-2 et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national) pour l'Équipe déontologie et discipline et 12 postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 7 postes d'agent du Service mobile) pour l'Équipe de recrutement (« Tiger Team »), financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), ainsi qu'un poste P-5 de conseiller principal pour la sécurité financé conformément à l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies.

33. L'ensemble des services d'appui serait assuré par la Division de l'administration, placée sous la direction d'un chef de l'administration (D-1). La Division se composerait des Services administratifs et des Services techniques. En matière de sécurité, les services d'appui seraient fournis par la Section de la sécurité, dirigée par un conseiller principal pour la sécurité (occupant un poste P-5 financé sur la base de l'accord sur la répartition des dépenses de l'équipe de pays des Nations Unies), qui rendrait compte au Représentant spécial du Secrétaire général. La composante Appui regroupe les effectifs demandés au titre du Bureau du chef de l'administration (15 postes), du Groupe VIH/sida (5 postes), des Services administratifs (93 postes), des Services techniques (592 postes) et de la Section de la sécurité (262 postes).

34. Les autres postes relevant de cette composante sont les suivants : 16 postes financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont 12 pour

l'Équipe de recrutement et 4 pour l'Équipe déontologie et discipline (voir aussi par. 19 ci-dessus). **Le Comité consultatif part du principe selon lequel les effectifs demandés pour l'Équipe de recrutement sont de nature temporaire, car ses services ne sont généralement requis qu'aux premières étapes de la mise en place d'une mission. Le mécanisme de financement au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) permet une flexibilité qui se prête bien à la dotation en effectifs de cette équipe. En revanche, les effectifs de l'Équipe déontologie et discipline exercent leurs fonctions de façon continue. En conséquence, le Comité recommande que l'Équipe déontologie soit dotée d'effectifs sur la base de postes établis plutôt que de postes à caractère temporaire. Compte tenu de la stratégie de recrutement de la Mission, évoquée au paragraphe 19 ci-dessus, qui prévoit de pourvoir en priorité les postes essentiels, le Comité consultatif espère que la Mission envisagera un déploiement par phases de l'Équipe déontologie et discipline.**

35. Le Comité ayant demandé quel serait le rôle de la Section de la sécurité vis-à-vis de l'opération de l'Union européenne, il a été informé que, dans les endroits où l'opération de l'Union européenne et la MINURCAT partageraient les mêmes locaux, l'opération assurerait à la MINURCAT les conditions de sécurité voulues pour qu'elle puisse exécuter son mandat et veillerait notamment à la sécurité de son personnel et de ses biens. En cas de besoin, l'opération de l'Union européenne s'efforcerait en outre d'escorter le personnel de la MINURCAT. La Section de la sécurité de la MINURCAT aurait pour responsabilités, entre autres, de fournir des avis au chef de la Mission ou au responsable désigné des questions de sécurité, d'assurer une formation à la sécurité au personnel des Nations Unies, d'enquêter sur les incidents, de suivre les mouvements de personnel et de gérer les transferts ou évacuations d'urgence pour raisons médicales et autres. Elle assurerait en outre la sécurité du personnel et des biens de la MINURCAT dans les endroits où celle-ci ne partagerait pas de locaux avec l'opération de l'Union européenne.

3. Dépenses opérationnelles

36. Ainsi que le mentionne le projet de budget, la Mission devra faire face à de nombreuses difficultés qui impliqueront des dépenses à régler d'avance, dont le montant se répercutera sur les dépenses opérationnelles en général. Parmi ces difficultés, on peut citer le mauvais état de l'infrastructure routière, la rareté du matériel et des services, le manque de ressources en eau, la pénurie de bureaux et de logements, ou encore l'instabilité de la situation en matière de sécurité. Comme indiqué au paragraphe 15 ci-dessus, le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, à savoir 163 876 200 dollars, représente 83 % du montant du projet de budget. La plupart des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles concernent les installations et les infrastructures (48 346 400 dollars), les transports terrestres (43 384 600 dollars), les transports aériens (32 017 600 dollars) et les transmissions (17 286 800 dollars). À cet égard, et à sa demande, le Comité consultatif a reçu des éléments d'information au sujet des dépenses renouvelables et des dépenses non renouvelables (voir annexe IV) : sur le montant total de 163 876 200 dollars demandé au titre des dépenses opérationnelles, un montant de 118 313 800 dollars, soit 72,2 %, correspond aux dépenses non renouvelables. Le Comité note que ces dépenses concernent principalement le démarrage de la Mission, notamment

l'acquisition de bâtiments préfabriqués, les services de construction, l'acquisition de véhicules et l'acquisition de matériel de transmissions et d'informatique.

37. Ainsi qu'il est noté au paragraphe 14 du projet de budget, la mauvaise qualité du réseau routier fait que la Mission sera fortement tributaire des transports aériens. Des avions et des hélicoptères seront stationnés à plusieurs endroits dans la zone de la Mission pour assurer les déplacements du personnel, les évacuations médicales et l'approvisionnement. Les ressources demandées au titre des transports aériens s'élèvent à 32 017 600 dollars et incluent la location et le fonctionnement de six avions pour un total de 2 393 heures de vol et de six hélicoptères pour un total de 2 635 heures de vol, ainsi que l'acquisition de matériel et de fournitures pour les aérodromes, les droits d'atterrissage et les dépenses afférentes à la manutention au sol. À sa demande, le Comité consultatif a reçu un calendrier actualisé de déploiement des aéronefs (voir annexe V). Le 4 décembre 2007, il a également reçu un calendrier révisé de déploiement des aéronefs, sur lequel il était indiqué que le budget afférent aux aéronefs serait réduit de 7 305 400 dollars. Le Comité croit comprendre que le calendrier de déploiement des aéronefs est fonction de ceux de l'opération de l'Union européenne, de la composante police de la MINURCAT et du personnel des Nations Unies.

38. Le montant prévu à la rubrique Transports terrestres doit permettre l'acquisition de 635 véhicules et couvrir la location à court terme de véhicules en attendant la livraison des véhicules neufs, l'acquisition de matériel Carlog, de pièces de rechange pour les véhicules, de matériel pour les ateliers de mécanique, les dépenses de réparation et d'entretien, l'assurance responsabilité aux tiers et l'achat de gazole (A/62/544, par. 116).

39. Le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 18,3 millions de dollars était inclus à la rubrique Installations et infrastructures au titre des services de construction. Il a également appris que tous les projets de construction devraient être achevés d'ici à juin 2008.

40. Les montants des ressources demandées au titre des transmissions et de l'informatique s'élèvent respectivement à 17 286 800 dollars et à 8 768 400 dollars. Ils incluent respectivement des sommes de 13 877 700 dollars au titre de l'acquisition du matériel de transmissions et de 6 460 600 dollars au titre du matériel informatique.

41. Le Comité consultatif a conscience, comme il l'a noté au paragraphe 22 ci-dessus, que certains facteurs sont susceptibles de peser sur le calendrier de déploiement de la Mission et sur sa capacité d'utiliser pleinement ses ressources opérationnelles. Il reconnaît qu'un appui opérationnel adéquat est nécessaire, car la Mission s'équipe elle-même et installe sa propre infrastructure matérielle. S'il ne recommande pas de réductions spécifiques des dépenses opérationnelles à ce stade, hormis celles qui découlent de ses recommandations portant sur les dépenses de personnel, énoncées aux paragraphes 18 à 35 ci-dessus, et de la révision du calendrier de déploiement des aéronefs, évoquée au paragraphe 37 et à l'annexe V, il recommande que le Secrétaire général procède à un examen rigoureux de la capacité de la Mission d'utiliser efficacement les ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles. Il faudra que le détail des montants actualisés ait été communiqué à l'Assemblée générale au moment où elle entamera l'examen du projet de budget de la MINURCAT pour 2007/08, de sorte que le montant des ressources demandées puisse être diminué

en conséquence. De plus, l'utilisation de ressources au titre des dépenses opérationnelles doit être strictement surveillée et toute modification des montants demandés devra être mentionnée dans le rapport d'exécution du budget. Le Comité espère que le projet de budget 2008/09 fera apparaître des ajustements découlant de l'expérience acquise et d'un examen plus approfondi des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles.

IV. Conclusion

42. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 sont indiquées au paragraphe 139 du projet de budget. **Compte tenu des commentaires qu'il a formulés dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande que le montant estimatif des crédits demandés, à savoir 197 444 000 dollars, soit réduit de 7 526 700 dollars. En outre, comme il l'a fait observer plus haut, le Comité entretient des doutes quant au calendrier proposé pour le déploiement du personnel et aux dépenses opérationnelles annoncées. Il estime que le montant du projet de budget est supérieur aux ressources nécessaires pour l'exercice et devrait donc être encore réduit de 7 473 300 dollars, ce qui représenterait une diminution totale d'un montant de 15 millions de dollars. Le Comité fait observer que le montant estimatif des ressources nécessaires figurant dans le projet de budget s'applique à la période comprise entre janvier et juin 2008, soit environ six mois. En conséquence, le Comité fait les recommandations suivantes à l'Assemblée :**

a) Ouvrir un crédit de 1 114 100 dollars, précédemment autorisé par le Comité consultatif au titre de la mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine, pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2007;

b) Ouvrir un crédit de 182 444 000 dollars au titre de la mise en place et du déploiement de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, incluant le montant de 45 828 200 dollars précédemment autorisé par le Comité consultatif au titre de la mission préparatoire au Tchad et en République centrafricaine.

Documentation

- Budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et rapport sur les dépenses pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2007 : Rapport du Secrétaire général (A/62/544)
- Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine (S/2007/488)
- Résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité

Annexe I

Dépenses engagées et dépenses prévues

(En milliers de dollars des États-Unis, montants arrondis)

	1 ^{er} mars-30 juin 2007			1 ^{er} juillet 2007-30 juin 2008		
	Engagements autorisés (1)	Montant total des dépenses (2)	Solde inutilisé (3) = (1) - (2)	Dépenses engagées au 26 novembre (4)	Dépenses prévues (5)	Montant estimatif des dépenses (6) = (4) + (5)
Militaires et personnel civil						
Observateurs militaires	714,1	191,0	523,1	54,0	1 204,1	1 258,1
Contingents	–	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	506,0	34,1	471,9	230,2	5 715,4	5 945,6
Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–
Total partiel	1 220,1	225,1	995,0	284,2	6 919,5	7 203,7
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	5 777,1	6,7	5 770,4	1 012,7	20 536,0	21 548,7
Personnel recruté sur le plan national	74,5	–	74,5	–	1 699,6	1 699,6
Volontaires des Nations Unies	333,2	–	333,2	–	3 115,8	3 115,8
Total partiel	6 184,8	6,7	6 178,1	1 012,7	25 351,4	26 364,1
Dépenses opérationnelles						
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	103,6	55,1	48,5	–	1 902,6	1 902,6
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	322,4	322,4
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–
Consultants	–	–	–	–	–	–
Voyages	428,1	476,0	(47,9)	141,7	1 032,0	1 173,7
Installations et infrastructures	14 244,6	5,0	14 239,6	159,0	48 187,4	48 346,4
Transports terrestres	6 476,2	130,3	6 345,9	240,5	43 144,1	43 384,6
Transports aériens	4 553,9	101,4	4 452,5	10,0	32 007,6	32 017,6
Transports maritimes/fluviaux	–	–	–	–	–	–
Transmissions	6 061,6	35,4	6 026,2	1 067,0	16 219,8	17 286,8
Informatique	3 066,7	56,7	3 010,0	490,8	8 277,6	8 768,4
Services médicaux	252,4	–	252,4	16,0	1 184,0	1 200,0
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	4 350,3	22,4	4 327,9	7,3	9 266,4	9 273,7
Projets à effet rapide	–	–	–	–	200,0	200,0
Total partiel	39 537,4	882,3	38 655,1	2 132,3	161 743,9	163 876,2
Total brut	46 942,3	1 114,1	45 828,2	3 429,2	194 014,8	197 444,0
Recettes provenant des contributions du personnel	582,0	10,1	571,9	32,7	2 531,1	2 563,8
Total net	46 360,3	1 104,0	45 256,3	3 396,5	191 483,7	194 880,2
Montant total à financer	46 942,3					

Annexe II

**Déploiement effectif et déploiement prévu du personnel militaire
et du personnel de police de la Mission des Nations Unies
en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008**

Catégorie	Total effectif autorisé ^a	Déploiement mois par mois												Écart déploiement autorisé/ déploiement prévu au 30 juin		Abattement pour délais de déploiement (pourcentage)
		Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Nombre	Pourcentage	
Observateurs militaires	50	5	5	5	5	14	20	30	36	46	50	50	50	–	–	10
Contingents	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	300	–	–	–	–	66	86	124	186	238	300	300	300	–	–	20
Unités de police constituées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Militaires et personnel de police	350	5	5	5	5	80	106	154	222	284	350	350	350	–	–	–

^a Effectif autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1778 (2007).

Annexe III

**Déploiement effectif et déploiement prévu du personnel civil
de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine
et au Tchad pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007
au 30 juin 2008**

Catégorie	Total effectif autorisé ^a	Déploiement mois par mois												Écart déploiement autorisé/déploiement prévu au 30 juin		Abattement pour délais de déploiement (pourcentage)
		Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Nombre	Pourcentage	
Personnel recruté sur le plan international ^a	530	1	8	10	22	40	83	124	172	224	284	355	438	92	17	20
Personnel recruté sur le plan national	588	–	–	–	–	40	82	123	174	229	305	383	458	130	22	20
Volontaires des Nations Unies	144	–	–	–	–	10	20	30	61	86	95	122	144	–	–	20

^a Dont un poste (conseiller principal pour la sécurité, P-5) financé par l'équipe de pays au titre des arrangements relatifs à la participation aux coûts.

Annexe IV

**Dépenses renouvelables et non renouvelables :
prévisions pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007
au 30 juin 2008**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	Total
I. Militaires et personnel de police			
1. Observateurs militaires			
Indemnités de subsistance (missions)	961,7	–	961,7
Voyages (déploiement, relève et rapatriement)	243,0	–	243,0
Indemnité d'habillement	6,6	–	6,6
Indemnité de décès ou d'invalidité	40,0	–	40,0
Rations	6,8	–	6,8
Total partiel, rubrique 1	1 258,1	–	1 258,1
2. Contingents			
Remboursement aux gouvernements aux coûts standard	–	–	–
Voyages (déploiement, relève et rapatriement)	–	–	–
Indemnité de permission	–	–	–
Indemnité journalière	–	–	–
Indemnité de subsistance (missions)	–	–	–
Indemnité de décès ou d'invalidité	–	–	–
Rations	–	–	–
Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur	–	–	–
Transport et déploiement du matériel appartenant aux contingents	–	–	–
Total partiel, rubrique 2	–	–	–
3. Police des Nations Unies			
Indemnité de subsistance (missions)	4 300,8	–	4 300,8
Voyages (déploiement, relève et rapatriement)	1 500,0	–	1 500,0
Indemnité d'habillement	38,6	–	38,6
Indemnité de décès ou d'invalidité	64,0	–	64,0
Rations	42,2	–	42,2
Total partiel, rubrique 3	5 945,6	–	5 945,6
4. Unités de police constituées			
Remboursements au titre des unités de police constituées	–	–	–
Voyages (déploiement, relève et rapatriement)	–	–	–
Indemnité de permission	–	–	–
Indemnité journalière	–	–	–

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	Total
Indemnité de décès ou d'invalidité	–	–	–
Rations	–	–	–
Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur	–	–	–
Transport et déploiement du matériel appartenant aux contingents	–	–	–
Total partiel, rubrique 4	–	–	–
Total partiel, groupe I	7 203,7	–	7 203,7
II. Personnel civil			
5. Personnel recruté sur le plan international			
Traitements du personnel recruté sur le plan international	7 596,2	–	7 596,2
Contributions du personnel	2 140,2	–	2 140,2
Dépenses communes de personnel	4 626,1	–	4 626,1
Prime de risque	1 797,1	–	1 797,1
Indemnité de subsistance (missions)	5 389,1	–	5 389,1
Heures supplémentaires	–	–	–
Autres dépenses	–	–	–
Total partiel, rubrique 5	21 548,7	–	21 548,7
6. Personnel recruté sur le plan national			
Traitements du personnel recruté sur le plan national	1 012,0	–	1 012,0
Contributions du personnel	238,3	–	238,3
Dépenses communes de personnel	303,6	–	303,6
Prime de risque	125,5	–	125,5
Heures supplémentaires	20,2	–	20,2
Autres dépenses	–	–	–
Total partiel, rubrique 6	1 699,6	–	1 699,6
7. Volontaires des Nations Unies			
Volontaires des Nations Unies	3 115,8	–	3 115,8
Total partiel, rubrique 7	3 115,8	–	3 115,8
Total partiel, groupe II	26 364,1	–	26 364,1
III. Dépenses opérationnelles			
8. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international			
Traitements	651,0	–	651,0
Dépenses communes de personnel	396,4	–	396,4
Contributions du personnel	183,2	–	183,2
Prime de risque	99,5	–	99,5

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	Total
Indemnité de subsistance (missions)	559,3	–	559,3
Total partiel	1 889,4	–	1 889,4
Personnel recruté sur le plan national			
Traitements	8,3	–	8,3
Dépenses communes de personnel	2,5	–	2,5
Contributions du personnel	2,1	–	2,1
Prime de risque	0,3	–	0,3
Total partiel	13,2	–	13,2
Autres catégories de personnel			
Traitements	–	–	–
Total partiel	–	–	–
Total partiel, rubrique 8	1 902,6	–	1 902,6
9. Personnel fourni par des gouvernements			
Indemnité de subsistance (missions)	197,4	–	197,4
Contributions du personnel	125,0	–	125,0
Total partiel, rubrique 9	322,4	–	322,4
10. Observateurs électoraux civils			
Indemnité de subsistance (missions)	–	–	–
Voyages (déploiement et rapatriement)	–	–	–
Total partiel, rubrique 10	–	–	–
11. Consultants			
Consultants (hors formation)	–	–	–
Consultants (formation)	–	–	–
Total partiel, rubrique 11	–	–	–
12. Voyages autorisés			
Voyages (hors formation)	780,7	–	780,7
Voyages (formation)	393,0	–	393,0
Total partiel, rubrique 12	1 173,7	–	1 173,7
13. Installations et infrastructures			
Achat d'unités préfabriquées	–	13 763,3	13 763,3
Achat d'installations et infrastructures diverses	–	–	–
Achat de ponts	–	253,0	253,0
Achat de matériel électrique	–	–	–
Achat de matériel de réfrigération	–	220,8	220,8
Achat de groupes électrogènes	–	4 003,2	4 003,2

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	Total
Achat de matériel d'épuration de l'eau	–	335,6	335,6
Achat de citernes à eau et fosses septiques	–	556,9	556,9
Achat de matériel d'hébergement	–	274,9	274,9
Achat de citernes et de pompes à essence	–	902,6	902,6
Achat de mobilier de bureau	–	819,8	819,8
Achat de matériel de bureau	–	302,8	302,8
Achat de matériel pour la défense des périmètres	–	299,0	299,0
Achat de matériel de sécurité	–	1 021,0	1 021,0
Achat de matériel de lutte contre l'incendie	–	26,6	26,6
Location de locaux	130,0	–	130,0
Location de matériel de bureau	102,4	–	102,4
Services collectifs de distribution	135,5	–	135,5
Services d'entretien	308,0	–	308,0
Services de sécurité	–	–	–
Services d'aménagement et de rénovation	–	400,0	400,0
Services de construction	–	18 325,0	18 325,0
Papeterie et fourniture de bureau	219,4	–	219,4
Pièces de rechange et fournitures	462,0	–	462,0
Fournitures d'entretien	20,0	–	20,0
Fournitures pour la défense des périmètres	–	709,0	709,0
Carburants et lubrifiants	4 664,8	–	4 664,8
Fournitures sanitaires et matériel de nettoyage	90,8	–	90,8
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	–	–	–
Total partiel, rubrique 13	6 132,9	42 213,5	48 346,4
14. Transports terrestres			
Achat de véhicules	–	39 977,7	39 977,7
Achat de matériel d'atelier	–	1 529,5	1 529,5
Location de véhicules	1 080,0	–	1 080,0
Réparations et entretien	49,6	–	49,6
Assurance responsabilité civile	39,4	–	39,4
Pièces de rechange	233,7	–	233,7
Carburants et lubrifiants	474,7	–	474,7
Total partiel, rubrique 14	1 877,4	41 507,2	43 384,6
15. Transports aériens			
Matériel et fournitures	–	5 846,6	5 846,6
Services	2 187,2	100,0	2 287,2
Droits d'atterrissage et manutention au sol	696,8	–	696,8
Indemnité de subsistance des équipages	55,5	–	55,5

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	Total
Carburants et lubrifiants	6 743,2	–	6 743,2
<i>Avions</i>			
Assurance responsabilité civile	26,2	–	26,2
Location et utilisation	7 285,1	–	7 285,1
<i>Hélicoptères</i>			
Assurance responsabilité civile	25,8	–	25,8
Location et utilisation	9 051,2	–	9 051,2
Total partiel, rubrique 15	26 071,0	5 946,6	32 017,6
16. Transports maritimes/fluviaux			
Achat de navires	–	–	–
Location et utilisation	–	–	–
Assurance responsabilité civile	–	–	–
Pièces de rechange, réparations, entretien et fournitures	–	–	–
Carburants et lubrifiants	–	–	–
Total partiel, rubrique 16	–	–	–
17. Transmissions			
Achat de matériel de transmission	–	13 877,7	13 877,7
Communications par réseaux commerciaux	1 220,6	–	1 220,6
Entretien du matériel	–	–	–
Services d'appui aux communications	520,2	150,0	670,2
Location de matériel	–	–	–
Pièces de rechange	624,5	–	624,5
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	–	–	–
<i>Information</i>			
Achat de matériel d'information	–	619,9	619,9
Services d'information	246,0	–	246,0
Location de matériel	–	–	–
Fournitures et entretien	27,9	–	27,9
Total partiel, rubrique 17	2 639,2	14 647,6	17 286,8
18. Informatique			
Achat de matériel	–	6 460,6	6 460,6
Achat de logiciels	–	178,7	178,7
Services informatiques	791,2	757,5	1 548,7
Location de matériel	–	–	–
Entretien et réparation du matériel	–	–	–
Licences, redevances et location de logiciels	241,4	–	241,4

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	Total
Pièces de rechange et fournitures	339,0	–	339,0
Total partiel, rubrique 18	1 371,6	7 396,8	8 768,4
19. Services médicaux			
Achat de matériel	–	673,2	673,2
Services médicaux	153,6	–	153,6
Location de matériel	–	–	–
Fournitures	373,2	–	373,2
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	–	–	–
Total partiel, rubrique 19	526,8	673,2	1 200,0
20. Matériel spécial			
Achat de matériel d'observation	–	–	–
Matériel pour la détection des mines et le déminage	–	–	–
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	–	–	–
Total partiel, rubrique 20	–	–	–
21. Fournitures, services et matériel divers			
Achat de matériel divers	–	–	–
Détente et loisirs	–	–	–
Services de détection des mines et de déminage	3 072,7	–	3 072,7
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–	–	–
Abonnements	8,0	–	8,0
Impression et reproduction de documents	–	–	–
Cartes opérationnelles	–	750,0	750,0
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	10,4	–	10,4
Équipement de protection individuelle	–	578,9	578,9
Frais d'inscription et coût des fournitures et services de formation	61,0	–	61,0
Fournitures liées aux élections	–	–	–
Dépenses de représentation	10,0	–	10,0
Autres dépenses de représentation	–	–	–
Audit externe	50,00	–	50,0
Assurance	25,0	–	25,0
Frais bancaires	200,0	–	200,0
Demandes d'indemnisation et règlements	5,8	–	5,8
Fret et dépenses connexes	–	4 400,0	4 400,0
Rations (divers)	96,9	–	96,9
Perte de change	–	–	–
Autres services	5,0	–	5,0
Total partiel, rubrique 21	3 544,8	5 728,9	9 273,7

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses renouvelables</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	Total
22. Projets à effet rapide			
Projets à effet rapide	–	200,0	200,0
Total partiel, rubrique 22	–	200,0	200,0
Total partiel, groupe III	45 562,4	118 313,8	163 876,2
Total brut	79 130,2	118 313,8	197 444,0
Recettes provenant des contributions du personnel	2 563,8	–	2 563,8
Total net	76 566,4	118 313,8	194 880,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–	–
Montant total à financer	79 130,2	118 313,8	197 444,0

Annexe V

Calendrier de déploiement des aéronefs

Avions

15 janvier 2008	1 avion cargo moyen (AN-26)
15 février 2008	1 avion de liaison (B-200)
15 mars 2008	1 avion cargo (L-100)
15 avril 2008	1 avion de passagers moyen (DHC-8) et 1 avion de liaison (B-200)
1 ^{er} mai 2008	1 avion de passagers moyen (MD-83)

Hélicoptères

15 janvier 2008	2 hélicoptères de transport moyens (MI-8MTV)
15 février 2008	2 hélicoptères de transport moyens (MI-8MTV)
15 avril 2008	1 hélicoptère de transport moyen (MI-8MTV)
1 ^{er} mai 2008	1 hélicoptère de transport lourd (MI-26)
